

12 Chapitre 3

Pendant le déroulement normal de la partie, le but doit demeurer stationnaire. Par contre, lorsqu'un joueur entre en contact avec celui-ci, il devrait se déplacer pour éviter ou minimiser les blessures. La résistance du but au déplacement devrait pouvoir varier, notamment selon le calibre du jeu, l'âge et le physique des joueurs.

On peut également prendre d'autres mesures pour s'assurer que l'équipement est sécuritaire et résistant.

D'abord, selon les règles du jeu du hockey sur glace, les buts devraient mesurer 1,83 m sur 1,22 m. La profondeur recommandée est de 50 cm dans la partie supérieure du but et entre 1,05 m et 1,12 m à sa base. Les poteaux et les barres horizontales devraient mesurer 60 mm de diamètre, la base devrait être de 48 mm et la tige verticale intérieure ainsi que la barre supérieure devraient avoir pour longueur 33 mm.

L'ancien modèle de but, dont la base est pourvue d'une pointe centrale lui conférant la forme d'un « 3 », ne doit pas être utilisé. Cette pointe peut se révéler dangereuse si le but bascule.

Il importe également de prendre en considération le poids du but. Plus le but est lourd, plus grande est son inertie (résistance au mouvement) et plus les risques de blessures à l'occasion de contacts augmentent.

Deux autres facteurs qui retiennent le but à la glace peuvent, de la même façon, devenir très dangereux pour les participants :

Lorsqu'il y a un surplus d'eau sur la patinoire près de la zone des buts, la glace qui se forme entoure et emprisonne la base du but;

Lorsque les buts sont installés sur la glace après avoir été entreposés à une température plus élevée que celle de la patinoire, le métal, plus chaud, s'incruste alors dans la surface glacée.

Le problème du surplus d'eau est plus fréquent, puisque le surfaçage implique souvent plusieurs passages près de la zone des buts. Il s'agit donc, pour le conducteur de la surfaceuse, de couper le déversement d'eau après le premier passage pour que la base du but ne soit pas immergée et par la suite soudée à la patinoire. Quant à la pose du but, il faut éviter d'effectuer celle-ci trop rapidement après avoir entreposé le but dans un endroit plus chaud.

Ensuite, l'ajout de coussins protecteurs à l'intérieur et à l'arrière du but est nécessaire pour diminuer les risques de blessures dans les cas de contact avec les buts :

Un coussin protecteur pour la base des buts, adapté à leur profondeur;

Un coussin protecteur pour la tige verticale intérieure, à l'arrière du but;

Un coussin protecteur pour la barre supérieure, à l'arrière du but.

Voici les recommandations formulées par le coroner à l'endroit du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- De publiciser et de diffuser davantage aux organisations sportives régionales et municipales les normes de sécurité proposées dans le *Guide de sécurité et de prévention dans les arénas*.

- De sensibiliser les organismes publics aux normes de sécurité des buts de hockey, autant dans leur facture que dans leur rangement sécuritaire en périodes de non-utilisation.
- De promouvoir auprès des municipalités et des associations sportives responsables de patinoires publiques des mesures de sécurité minimales concernant l'entreposage ou la fixation sécuritaire des buts à des structures fixes lorsqu'il n'y a pas de compétition ou de surveillance et d'insister sur l'importance de mettre en œuvre ces mesures dans les meilleurs délais.

Le rapport conclut qu'« il s'agit d'une mort évitable de cause violente par accident. Le décès est attribuable à une asphyxie par compression des structures du cou ».